



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	19	27

Date de la convocation
04 avril 2023

Séance du
13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

Etaient présents : Mesdames CHOISNE, BLANC, LAMRHARI, GILBERT, MAURY, DE PAUW, HOUSIEAUX, VIERIN, AUDINET

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, LEONARD, NORTON, TILLY

Etaient représentés : Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON, Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Madame BOURGNEUF par Monsieur CAPRON, Madame CHLAGOU par Monsieur PERNOT DU BREUIL, Madame DAUZAT par Madame CHOISNE, Madame GUILLAUME – MONNERY par Monsieur LEONARD, Monsieur ERNULT par Monsieur TILLY, Madame BENHERRAT par Monsieur PERON.

Etaient absents ou excusés: Madame LHADI, Monsieur CABADET

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2023-04-13-07

Bilan RASED

Considérant qu'il convient de doter le RASED de Margny-Lès-Compiègne de matériels destinés à la psychologue et à la rééducatrice.

Considérant que des élèves de différentes communes sont concernés par ce service de Réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté et qu'il est souhaitable que chaque collectivité poursuive l'effort engagé les années antérieures et participe financièrement à l'achat de ce matériel pédagogique à hauteur de 1,20 € par enfant :

- 0,60 € pour la section de fonctionnement
- 0,60 € pour la section d'investissement

Il est demandé au conseil municipal de mandater aux collectivités concernées ci-après, une participation financière de 1,20 € par enfant pour l'année civile 2023 :

Communes	Nbre d'enfants	Coût par commune
Bienville	22	26,40
Clairoix	193	231,60
Janville	48	57,60
Jaux	157	188,40
Jonquières	42	50,40
Lachelle	92	110,40
Margny-Lès-Compiègne	820 (-12 ULIS) 808	969,60
Venette	270 (-12 ULIS) 258	309,60
TOTAL	1620	1944,00

Le Conseil Municipal décide,

Entendu le rapport présenté par Madame AUDINET, Conseillère déléguée auprès de l'Adjointe à l'Enfance, Education et Jeunesse,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- De mandater aux collectivités concernées ci-dessus, une participation financière de 1,20 € par enfant pour l'année civile 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme

Le Maire,

Bernard HELLAL